

CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU JEUDI 23 JANVIER 2020

Étaient présents : Mesdames GARRON Patricia, LIOTARDO Maria Térésa, Messieurs GARRON Jean-Marie, CONSTANS Serge, AVANIAN Jacques, ROUVIER Daniel, MARGUET Michel, et MANCIOT Patrick.

Étaient absents: Messieurs CAURE Thierry, MESSENGER Daniel et DA CUNHA Joaquim (donne pouvoir à GARRON Jean-Marie).

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2019

Après lecture du compte-rendu par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE d'en approuver le contenu.

2 - ACTE DE VENTE ÉPICERIE

Dans le cadre de la vente de l'épicerie « Le Relais du Lac » par la société LE RELAIS DU LAC à la société JOSYL, représentée par Monsieur Jovani MOUTHE et Madame Sylvie MARIN, Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'intervenir en tant que propriétaire de l'immeuble dans lequel sont situés les locaux et demande au Conseil municipal de pouvoir signer la procuration pour intervention à une cession de droit au bail au profit de tout employé ou collaborateur de l'Étude de Maître Jean-François CARRE, notaire à Lorgues.

Madame Maria-Térésa LIOTARDO, gérante de la société « Le Relais du Lac » ne participe pas au vote et quitte la salle.

LE CONSEIL MUNICIPAL
avec

<u>POUR</u>	<u>CONTRE</u>	<u>ABSTENTION</u>
8	0	0

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la procuration pour intervention à une cession de droit au bail telle que présentée.

3 - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET 2020

Le budget primitif 2020 étant voté en avril afin de connaître les éléments financiers de l'État (Bases d'imposition, Dotations...) et considérant les échéances des élections municipales et communautaires, il est proposé d'autoriser l'exécutif à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-après :

Budget	Chapitres (dépenses)	Détail des dépenses	Rappel budget 2019	Montants autorisés (max. 25 %)
Principal	21	Immobilisations en cours : - 2131 Bâtiments publics Travaux Château - 2151 Réseaux de voirie Travaux de voirie - 21538 Autres réseaux		56490 € 30 000 € 12 500 €

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur Le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

avec

<u>POUR</u>	<u>CONTRE</u>	<u>ABSTENTION</u>
9	0	0

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020 pour le budget principal dans les limites indiquées ci-dessus.

4 - CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU VAR EXAMENS PSYCHOTECHNIQUES

Le Centre de Gestion du VAR propose aux collectivités et établissements qui en font la demande l'organisation des examens psychotechniques prévues aux articles 3 et 4 du décret 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux.

Chaque examen comprendra des tests destinés à donner un avis consultatif favorable ou défavorable et une grille récapitulative. Les résultats des tests réalisés seront adressés à la collectivité. Toute inaptitude à la conduite devra être confirmée par un médecin agréé mandaté par la Collectivité.

Le marché a été conclu avec STRIATUM FORMATION, le 1^{er} janvier 2016, pour une durée de 12 mois, dans la limite d'une durée totale du marché de 4 ans, et sous réserve des crédits disponibles.

- Pour les collectivités et établissements affiliés qui ont signé la présente convention, les examens psychotechniques sont gratuits à raison de 5 prises en charge annuelles par collectivité.

Monsieur le Maire indique que pour continuer de bénéficier de cette mesure il convient de signer la présente convention.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur Le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

avec

<u>POUR</u>	<u>CONTRE</u>	<u>ABSTENTION</u>
8	0	1

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion du Var.

5 - DÉNOMINATION ET NUMÉROTATION DES VOIES ET PLACES COMMUNALES

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues. La dénomination des voies et places communales est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. La numérotation des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ». Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation. La dénomination des rues de la commune sont présentés au conseil municipal

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur Le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

avec

<u>POUR</u>	<u>CONTRE</u>	<u>ABSTENTION</u>
<u>9</u>	<u>0</u>	<u>0</u>

- **VALIDE** le principal général de dénomination et numérotation des voies de la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **ADOpte** les dénominations des voies communales telles que présentées ci-dessus.

7 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAR TRAVAUX CHÂTEAU

Monsieur le Maire expose que, pour des raisons de sécurité, des travaux sont à prévoir sur le bâtiment communal « Le Château » :

- Portes et serrureries du rez-de-chaussée ;
- Ravalement des façades.

Le montant total des travaux s'élève à : **316 100.00 € HT.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

avec

<u>POUR</u>	<u>CONTRE</u>	<u>ABSTENTION</u>
<u>9</u>	<u>0</u>	<u>0</u>

- **ADOpte** le projet de travaux pour le Château pour un montant total H.T. de **316 100.00 €.**
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé.
- **SOLLICITE** une subvention du Conseil Départemental d'un montant de **252 880.00 €.**

8 - MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX KINÉSITHÉRAPEUTE

Monsieur le Maire expose que, depuis le 1^{er} août 2019, la commune d'ARTIGNOSC-SUR-VERDON met à la disposition de Monsieur Guenaël DEBEDA les locaux ci-après désignés afin que celui-ci puisse exercer son activité professionnelle de kinésithérapeute-ostéopathe.

Les locaux sont situés au 1^{er} étage de la mairie d'ARTIGNOSC-SUR-VERDON, sise Les Planets 83630 ARTIGNOSC-SUR-VERDON et se composent d'une salle de réalisation des actes, une salle de consultation, un cabinet de toilette avec lavabo et WC, une salle d'attente.

Ils sont destinés à l'exercice exclusif de la profession de kinésithérapeute-ostéopathe à l'exclusion de toute activité commerciale, industrielle ou artisanale.

Cette mise à disposition est conclue pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} août 2019 pour se terminer le 31 juillet 2025.

Le loyer et les charges d'un montant mensuel de 300 euros seront révisibles tous les ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL

avec

- **ADOPTE** la mise à disposition des locaux telle que présentée ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents afférents à la présente délibération

9 - QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire donne lecture des déclarations d'intention d'aliéner de :

- M. AIRO FARULLA. Une réserve (emplacement réservé) est émise par le Conseil municipal qui ne préempte pas.
- M. BASTIA. Aucune observation n'est émise par le Conseil municipal qui ne préempte pas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30.

Vu pour être affiché le vendredi 24 janvier 2020, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du code général des Collectivités Territoriales.

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS" around the perimeter and "LE MAIRE" in the center. The signature is a stylized, cursive script.